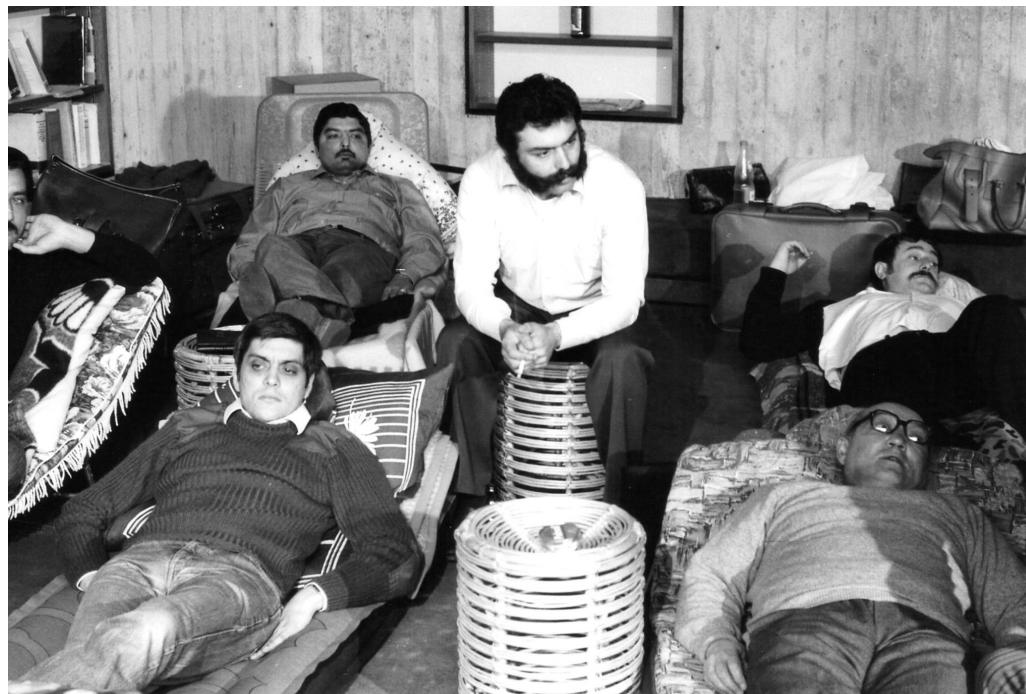


F2 Refus de reconnaissance

En 1980, l'Association des Sinti allemands et la Société pour les peuples menacés réclamèrent la divulgation des dossiers et fichiers sur les Sinti et les Roms constitués pendant la période nazie et conservés aux Archives fédérales. Ils demandèrent une réhabilitation publique de la minorité. Le 4 avril 1980, onze Sinti entamèrent une grève de la faim sur le site de l'ancien camp de concentration de Dachau. Après huit jours, le ministre bavarois de l'Intérieur s'est engagé à enquêter sur le sort des dossiers. Suite à cette grève de la faim, le chancelier allemand de l'époque, Helmut Schmidt, reçut en 1982 une délégation du Conseil central des Sinti et Roms allemands, qui venait d'être créé. Dans sa déclaration, Schmidt reconnut pour la première fois le génocide des 500 000 Sinti et Roms de manière juridiquement contraignante pour la République fédérale d'Allemagne en vertu du droit international.



1960

1980-82

2001

Saviez-vous

... que la discrimination raciale envers les Roms et Sinti allemands s'est poursuivie pendant près de quatre décennies après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en utilisant les dossiers créés par les nazis et souvent par les mêmes fonctionnaires ?

Votre mission

Découvrez quelles minorités religieuses, linguistiques et ethniques sont reconnues dans votre pays et lesquelles ne le sont pas. Comment déterminer si une personne est membre d'une minorité ou non ?

Photo

Les participants à la grève de la faim au mémorial du camp de concentration de Dachau en 1980. Conseil central des Sinti et Roms allemands, Heidelberg.



<https://romasintigenocide.eu/fr/f>